



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

### Modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de Pont Audemer

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles définis dans le projet PLU en application de l'article L 151-13 du code de l'urbanisme.

Lors de sa réunion du 11 mai 2017, la commission a émis un **avis favorable** à l'unanimité sur les modifications des dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones naturelles du projet de plan local d'urbanisme de Pont Audemer

En effet, ces dispositions n'ont pas été jugées de nature à porter atteinte à l'activité agricole et à la préservation de la qualité paysagère de la zone N.

La secrétaire de séance, \_\_\_\_\_



Corinne GOILLOT